

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 septembre 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Etcheverry, Recart, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusés : Mmes et MM. Davril (procuration à M. Baudry), Yaouanc (procuration à Mme Bonzon), Bigoteau, David (procuration à M. Bigé) et Dallet.

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

**N° 8: Objet : Décision modificative de crédits n° 3 (Budget Général)**

Le Maire expose que l'exécution du budget nécessite certaines augmentations de crédits. Ces augmentations sont les suivantes :

**Section de Fonctionnement :****Dépenses :****Chapitre 012 :**

6218 : Autre personnel extérieur	+ 11.200 €
----------------------------------	------------

**Recettes :**

6419 : Remboursement sur rémunérations	+ 11.200 €
--	------------

**Opérations d'ordre :****Chapitre 041 :****Dépenses :**

2313 : travaux de bâtiments	+7.726,60 €
-----------------------------	-------------

2315 : Travaux de voies et réseaux	+ 3.990, 00 €
------------------------------------	---------------

**Recettes :**

2031 : Frais d'études	+ 11.716,60 €
-----------------------	---------------

Michel (le 12/10/2015)

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**VOTE** les augmentations de crédits proposées.

Vote : 14

Pour : 17 dont 3 procurations

Adopté à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire**  
**P. Baudry**